

PROGRAMME D'EQUIPEMENT DES MATERIELS ROULANTS 2016 art 21561

PROJET DE RENOUELEMENT DES MATERIELS *				COUT PREVISIBLE	CUMUL avec arbitrage
CATEGORIE DE MATERIEL	Arbitrage	Quantité 2016	COMMENTAIRES		
CCRL	1	160 000 €	Remplacement et glissement de 1 CCR par 1 CCRL et réforme de 1 FPTHR	160 000 €	160 000 €
FPTL	1	220 000 €	renouvellement et réforme de 1 FPT	220 000 €	380 000 €
VSAV	4	84 000 €	renouvellement et réforme de 4 VSAV	336 000 €	716 000 €
VLTHUR	1	26 000 €	réduction de parc par remplacement 1 VL + 1 VTUHR par 1 VLTUHR	26 000 €	742 000 €
VLTU	1	20 000 €	réduction de parc par remplacement 1 VL + 1 VTU par 1 VLTU	20 000 €	762 000 €
VL	2	18 500 €	remplacement et réforme 2 VL	37 000 €	799 000 €
VSR	1	265 000 €	remplacement VSR DOLE + récupération Chassis (1999)	265 000 €	1 064 000 €
VIRT	1	80 000 €	renouvellement Equipement VIRT sur Châssis VSR ST Claude et réforme VCH actuel	80 000 €	1 144 000 €
Sous-total engins (art 21561)				1 144 000 €	

AMENAGEMENTS GROSSES REPARATIONS	Transformation et aménagements véhicules divers (VTU-VSAV réformés) : peinture-crochet attelage -porte échelle	20 000 €
	Révision décennale EA ARBOIS	70 000 €
	Grosses réparations	10 000 €
	Sous-total aménagements-grosses réparations (art 21561)	100 000 €

TOTAL PROGRAMME 2016

1 244 000 €

* L'affectation des matériels dans les CIS (glissement ou remplacement) est fonction de nombreux critères : état du véhicule (âge et kilométrage), activité opérationnelle du CIS, couverture opérationnelle, état du parc (accidents, pannes). L'étude de ce renouvellement et l'affectation de ces matériels programmés par les services est soumise pour validation à la commission des équipements.